



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

RB/CS

P.V. AEDCI 15

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2016

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 31 août, du 13 et du 27 octobre, et du 10 décembre 2015
2. Présentation des dossiers européens étant de la compétence de la Commission:

COM(2015)676 Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur le suivi de la réunion des dirigeants sur les flux de réfugiés le long de la route des Balkans occidentaux – Rapporteur : M. Adam

COM(2015)624 : Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil relative à la mise en œuvre du programme européen en matière de sécurité – Plan d'action de l'UE contre le trafic et l'utilisation illicite d'armes à feu et d'explosifs – Rapporteur : M. Cruchten

COM(2015)236 Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil. Septième rapport semestriel sur le fonctionnement de l'espace Schengen. 1er novembre 2014 - 30 avril 2015 – Rapporteur : M. Cruchten

COM(2015)233 Rapport de la Commission au Conseil sur le fonctionnement des mesures transitoires sur la libre circulation des travailleurs en provenance de Croatie (première phase: 1er juillet 2013 – 30 juin 2015) – Rapporteur : M. Cruchten

COM(2015)199 Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil Troisième rapport d'étape sur la mise en œuvre par la Géorgie du plan d'action concernant la libéralisation du régime des visas – Rapporteur : M. Adam

COM(2015)490 Communication au Parlement européen, au Conseil européen et au Conseil

Gestion de la crise des réfugiés: mesures opérationnelles, budgétaires et juridiques immédiates au titre de l'agenda européen en matière de migration + Annexes – Rapporteur : M. Adam

COM(2015)510 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen et au Conseil. Gestion de la crise des réfugiés: état

d'avancement de la mise en œuvre des actions prioritaires prévues par l'agenda européen en matière de migration – Rapporteur : M. Angel

JOIN(2015)16 Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil
Plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie (2015-2019)
«Garder les droits de l'homme au centre des priorités de l'UE» – Rapporteur :
M. Adam

3. Adoption de la liste des documents européens transmis entre le 9 et le 15 janvier 2016
4. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Gusty Graas, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, M. Marcel Oberweis (remplaçant de M. Jean-Marie Halsdorf), Mme Lydie Polfer, M. Gilles Roth (remplaçant de M. Claude Wiseler)

Mme Viviane Reding, membre du Parlement européen

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : M. Eugène Berger, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. **Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 31 août, du 13 et du 27 octobre, et du 10 décembre 2015**

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

2. **Présentation des dossiers européens étant de la compétence de la Commission:**

COM(2015)676 Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur le suivi de la réunion des dirigeants sur les flux de réfugiés le long de la route des Balkans occidentaux – Rapporteur : M. Adam

Le rapporteur résume brièvement le contenu du document datant du 15 décembre 2015. Le document se base sur la conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays concernés, convoquée par le Président de la Commission européenne à Bruxelles le 25 octobre 2015. Le rapporteur fait savoir que, personnellement, il est d'avis qu'on aurait également pu envisager la participation des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. La conférence s'est concertée sur un plan d'action de 17 points. Le présent rapport dresse le bilan sur le suivi de ce plan d'action.

Fin octobre 2015, pas moins de 50.000 migrants ont été enregistrés en Grèce en une semaine. Ce chiffre est ensuite redescendu à moins de 14.000 personnes par semaine début décembre 2015.

Les deux premiers des 17 points du plan d'action ont trait à un échange permanent de renseignements et à une coopération efficace, dans le but de recueillir des données fiables sur le nombre de migrants en cours de route et sur leur destination. Le troisième point vise à limiter les mouvements secondaires. Sous les points 4 à 7 est développée la nécessité de venir en aide aux réfugiés, de leur fournir un abri et de leur permettre de se reposer en ayant accès à l'eau potable, aux installations sanitaires et aux soins médicaux de base. Les dirigeants ont pris l'engagement d'accroître la capacité d'accueil de la Grèce à 50.000 places (dont 23.000 font encore défaut le 15 décembre 2015) et d'y rajouter la capacité de 50.000 places temporaires tout au long de la route des Balkans occidentaux, avec le soutien financier de l'Union européenne et en coopération avec des organismes internationaux comme le HCR. Au 15 décembre 2015, moins de la moitié des places temporaires ont effectivement été créés. L'Albanie, la Bulgarie, la Roumanie et l'Hongrie ne sont pas touchés par le flux migratoire de la route des Balkans occidentaux et n'ont pas augmenté leurs capacités d'accueil depuis la réunion des dirigeants. L'enveloppe budgétaire de l'aide humanitaire aux pays des Balkans occidentaux se chiffre à 22 millions d'euros pour 2015.

Quatre opérations relevant du mécanisme de protection civile de l'Union sont en cours le long de la route des Balkans occidentaux: en Serbie (depuis le 21 septembre 2015), en Slovénie (depuis le 22 octobre 2015), en Croatie (depuis le 26 octobre 2015) et en Grèce (depuis le 3 décembre 2015). Au total, 15 États participants ont proposé leur aide, principalement sous la forme de tentes, d'articles de couchage, d'équipements de protection individuelle, de chauffage, d'électricité et d'éclairage. La plupart des demandes d'aide sont restées sans réponse et d'importants besoins subsistent.

La promotion d'une approche collective de la gestion des migrations est suggérée aux points 8 à 12 du plan d'action. L'approche consiste à agir ensemble dans les endroits stratégiques pour enregistrer les migrants et prendre des empreintes digitales. Dans la pratique, une approche fondée de facto sur la nationalité s'est établie, consistant à refuser l'entrée à tous ceux qui ne sont pas de nationalité syrienne ou iraquienne. Depuis la réunion des dirigeants, Frontex fournit des rapports quotidiens relatifs à la situation sur la route des Balkans occidentaux, sur la base des informations communiquées par les pays concernés. La déclaration des dirigeants souligne également l'importance des retours en tant qu'élément essentiel de la gestion efficace des flux migratoires. Des efforts plus importants doivent être faits, car le nombre de retours n'augmente pas. Le soutien des pays tiers en matière de réadmission est indispensable pour l'exécution des retours. Des négociations avec la Turquie, l'Afghanistan, le Pakistan et le Bangladesh ont été entamées. Le rapporteur déplore le manque de négociations avec les pays de l'Afrique du Nord.

La gestion des frontières fait l'objet des points 13 et 14 du plan d'action. Dans ce contexte, la coopération avec la Turquie et l'agence Frontex a été renforcée. Le volet maritime de l'opération conjointe Poséidon avec la Grèce a été renforcé. Des lacunes existent en ce qui concerne la collaboration entre la Macédoine et la Grèce. 200 des 400 agents policiers demandés par la Slovénie ont été déployés. Les États membres n'ont accordé que 31% du personnel

demandé par l'agence Frontex.

Outre la coopération en matière de flux migratoires, un autre aspect de la coopération a porté sur la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains (point 15 du plan d'action). Un protocole d'accord pour permettre l'échange de données à caractère personnel entre Europol et Frontex a été signé le 4 décembre. Europol mettra en place un Centre européen chargé de lutter contre le trafic de migrants d'ici le mois de mars 2016. La mise en place d'un bureau opérationnel commun à Vienne constitue un autre exemple du soutien accru d'Europol.

Le point 16 du plan d'action porte sur l'information des réfugiés et des migrants sur leurs droits et obligations. Cette information est essentielle pour lutter contre les idées reçues et les attentes irréalistes des réfugiés et des migrants, et pour les convaincre d'éviter d'entreprendre de périlleux voyages et de ne pas se fier à des passeurs.

Le point 17 vise le contrôle du suivi, réalisé par sept visioconférences du cabinet Juncker avec les points de contact nationaux.

COM(2015)510 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen et au Conseil. Gestion de la crise des réfugiés: état d'avancement de la mise en œuvre des actions prioritaires prévues par l'agenda européen en matière de migration – Rapporteur : M. Angel

Le rapporteur ajoute à la présentation du document COM(2015)676 quelques éléments contenus dans le document sous rubrique. Il s'avère que la Commission européenne a proposé des budgets rectificatifs afin d'accroître les ressources financières consacrées à la gestion de la crise des réfugiés, et ce d'un montant supplémentaire de 1,7 milliard d'euros pour 2015 et 2016. Cela signifie que les fonds disponibles pour la gestion de la crise des réfugiés s'élèveront à un total de 9,2 milliards d'euros pour 2015 et 2016. Il est fondamental que les États membres débloquent maintenant des fonds sur leurs budgets, afin de renforcer l'effort européen global.

Par ailleurs, des officiers de liaison « migration » seront envoyés dans 13 pays¹ pour négocier des accords de réadmission.

COM(2015)490 Communication au Parlement européen, au Conseil européen et au Conseil. Gestion de la crise des réfugiés: mesures opérationnelles, budgétaires et juridiques immédiates au titre de l'agenda européen en matière de migration + Annexes – Rapporteur : M. Adam

Le document du 23 septembre 2015 porte notamment sur la relocalisation de 160.000 réfugiés, relocalisation pas encore réalisée à ce jour. Il est également mentionné dans le document que l'espace Schengen ne pourra fonctionner sans le contrôle des frontières extérieures, et que les restrictions prises unilatéralement par une série d'États membres seraient levées dans un mois. Le rapporteur donne à considérer que cette perspective a été trop optimiste, les restrictions de l'espace Schengen perdurant encore. Le document fait par ailleurs mention du Sommet de La Valette en novembre 2015 et de la Conférence à haut niveau sur la route des Balkans occidentaux. L'effort budgétaire nécessaire y est présenté en détail. Parmi les mesures législatives à

¹ Pakistan, Egypte, Maroc, Liban, Niger, Nigeria, Sénégal, Serbie, Ethiopie, Tunisie, Soudan, Turquie, Jordanie

prendre jusque fin mars 2016, le document propose de transposer les directives en matière de migration et d'asile dans les six mois, de prendre des mesures pour soutenir la Grèce en vue du bon fonctionnement des dispositions de l'accord de Dublin, de créer un corps de garde-côtes et garde-frontières, d'adapter le système de migration légale, de réformer le règlement de Dublin, d'élaborer une proposition relative à un régime structuré de réinstallation et d'actualiser la stratégie en matière de traite des êtres humains.

Il s'avère que les mesures législatives énoncées dans le document figureront à l'ordre du jour d'un Conseil JAI. La commission convient d'inviter le Ministre des Affaires étrangères et européennes à la suite de ce Conseil.

COM(2015)236 Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil. Septième rapport semestriel sur le fonctionnement de l'espace Schengen. 1er novembre 2014 - 30 avril 2015 – Rapporteur : M. Cruchten

Le rapporteur ne revient pas en détail sur le contenu du rapport sous rubrique, étant donné qu'il porte sur la période de novembre 2014 à avril 2015 et est dépassé par des événements plus récents. Début 2015, environ 50% des immigrants en Union européenne étaient originaires du Kosovo et d'autres pays des Balkans occidentaux. Le rapport mentionne par contre déjà une augmentation sensible des passages illégaux des frontières extérieures.

COM(2015)233 Rapport de la Commission au Conseil sur le fonctionnement des mesures transitoires sur la libre circulation des travailleurs en provenance de Croatie (première phase: 1er juillet 2013 – 30 juin 2015) – Rapporteur : M. Cruchten

Après l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne, une partie des Etats membres ont opté pour la possibilité de restreindre l'accès au marché du travail pour une certaine durée (en deux phases) aux travailleurs en provenance de la Croatie. Le rapport vient à la conclusion qu'il n'y a pas eu de vague d'immigration de travailleurs en provenance de la Croatie dans les autres Etats membres. 68 % des Croates habitant dans un autre Etat membre de l'UE, ont choisi l'Allemagne comme destination et 17 % l'Autriche. L'Allemagne a pris la décision de lever les restrictions dans la deuxième phase. Le Luxembourg s'y est rallié. Cinq autres Etats membres maintiennent les restrictions, à savoir l'Autriche, Malte, les Pays-Bas, la Slovaquie et la Grande-Bretagne.

COM(2015)624 : Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil relative à la mise en œuvre du programme européen en matière de sécurité – Plan d'action de l'UE contre le trafic et l'utilisation illicite d'armes à feu et d'explosifs – Rapporteur : M. Cruchten

Le plan d'action porte sur la restriction du trafic et l'utilisation illicite d'armes à feu et d'explosifs, sujet qui fait également l'objet d'une directive européenne qui a été adoptée en décembre 2015 ensemble avec le plan d'action. Les Etats membres s'engagent à mieux collaborer dans le domaine opérationnel (police et douanes), de faire usage de patrouilles informatiques, et de coopérer avec des pays tiers (notamment les pays des Balkans occidentaux, du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord, la Turquie et l'Ukraine) pour endiguer le trafic illicite d'armes et d'explosifs. La directive européenne définit comme infraction les faits de se rendre à l'étranger à des fins terroristes, le financement, l'organisation et la facilitation de ces voyages, de recevoir un entraînement à des fins terroristes, de procurer des moyens pour financer des actions terroristes et de procéder à

la propagande terroriste en ligne. Des restrictions concernant les composantes d'explosifs ont été mises en vigueur déjà en 2008. Le plan d'action prévoit par ailleurs de restreindre l'accès aux armes à feu et aux explosifs illégaux, en invitant tous les Etats membres à créer des points de contact nationaux interconnectés. Dans ce même cadre, le rôle d'Europol et le contrôle aux frontières extérieures seront renforcés, tout comme l'échange des données balistiques entre les Etats membres.

Il s'avère que la Commission juridique est saisie de certains projets de loi transposant entre autres la directive mentionnée.

COM(2015)199 Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil. Troisième rapport d'étape sur la mise en œuvre par la Géorgie du plan d'action concernant la libéralisation du régime des visas – Rapporteur : M. Adam

L'Union européenne est entrée en dialogue avec la Géorgie en 2012 pour négocier une libéralisation du régime des visas. Le document sous rubrique annonce un nouveau rapport pour fin 2015. Les négociations portent sur :

- la sécurité des documents d'identité,
- la gestion intégrée des frontières, de la migration et de l'asile,
- ainsi que sur l'ordre public et la sécurité, la prévention et la lutte contre la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption.

Des efforts doivent encore être faits par la Géorgie en ce qui concerne la migration et l'asile. Le rapport retient que le critère en rapport avec la lutte contre la criminalité organisée est réputé atteint. En ce qui concerne la traite des êtres humains, des efforts restent à faire. Quant à la prévention et la lutte contre la corruption, la Géorgie a presque atteint les objectifs. Elle doit encore poursuivre la réforme de la fonction publique et mettre en place un contrôle systématique des déclarations de patrimoine ainsi qu'un système de sanctions. Les auteurs du rapport sont d'avis que la Géorgie remplira bientôt les critères pour procéder à une facilitation du régime des visas.

JOIN(2015)16 Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil. Plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie (2015-2019) «Garder les droits de l'homme au centre des priorités de l'UE» – Rapporteur : M. Adam

Les auteurs de la Communication sous rubrique constatent que dans une grande partie du monde, les droits de l'homme et la démocratie sont en danger. Par rapport au plan d'action 2012 – 2014, l'accent devra encore être mis davantage sur certains points. Parmi les points cités dans le document, figurent notamment la lutte contre la discrimination, le respect de la liberté d'expression et le respect de la vie privée. Un examen à mi-parcours sera réalisé en 2017. L'Union européenne devra se donner les moyens pour réaliser ces buts et communiquer sur les objectifs atteints.

Le rapporteur se demande si le point d'apporter un soutien à la société civile, y compris aux partenaires sociaux dans les pays tiers, est vraiment utile, d'aucuns considérant un tel soutien comme néo-colonialisme. Par ailleurs, l'Union européenne devra jouer un rôle de précurseur en ce qui concerne le respect des droits de l'homme, notamment vis-à-vis des réfugiés.

Un membre de la commission donne à considérer que dans certains pays tiers,

la société civile dépend du financement de l'extérieur, financement considéré par les gouvernements respectifs comme une action hostile, de sorte que les gouvernements prennent des mesures pour l'endiguer. Un tel projet de loi a par exemple été envisagé en Hongrie, Etat membre de l'Union européenne.

Un autre membre de la commission soulève la question de savoir si la situation dans les camps de réfugiés en Turquie est compatible avec le respect des droits de l'homme.

3. Adoption de la liste des documents européens transmis entre le 9 et le 15 janvier 2016

La liste des documents est adoptée.

4. Divers

Le Président informe sur les prochaines réunions de la commission. Un membre de la commission propose de mettre le rapport TISA du Parlement européen sur l'ordre du jour d'une prochaine réunion. Le membre du Parlement européen présent informe que le rapport bientôt adopté, fixera les « lignes rouges » et les « lignes bleues » sur les négociations de l'accord TISA. La Commission du Commerce international du Parlement européen discute par ailleurs sur la Chine et l'OMC.

Le représentant de la sensibilité politique ADR propose que la Chambre des Députés discute en février en séance plénière sur sa motion sur les relations avec la Russie.

Luxembourg, le 11 mars 2016

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président,
Marc Angel